Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_068-DE

# CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

# 2017

Entre
**La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DRACENOISE**, Square Mozart CS 90129 83004 DRAGUIGNAN Cedex, représentée par son Président Monsieur Olivier AUDIBERT TROIN, en vertu de la délibération N° C2017_
ci-après désignée « CAD »

**D'une part,**

et

**L'ASSOCIATION MISSION LOCALE DRACENIE COEUR DU VAR** dont le siège social est fixé : Maison de l'Economie et de l'Emploi – Espace Chabran – 105 place du 7ème Bataillon de Chasseurs Alpins - 83300 DRAGUIGNAN, représentée par son Président, Monsieur Fabien MATRAS,

**D'autre part,**

Il a été convenu ce qui suit :

## ARTICLE 1 : PREAMBULE

*« Les missions locales pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes se sont développées à partir de 1982 par la volonté conjointe des communes et de l'Etat, puis de celle des régions en 1993, réaffirmée en 2004, pour organiser localement une intervention globale au service des jeunes, de 16 à 25 révolus, en quête d'un emploi durable et d'une autonomie sociale. Elles constituent aujourd'hui, en tant que pivot de l'accompagnement des jeunes, un réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion des jeunes.*

*Inscrites désormais dans le Code du travail aux articles L5314-1 et s, et partie intégrante du service public de l'emploi, les missions locales accompagnent tous les jeunes sortis du système scolaire, avec ou sans qualification, en particulier ceux ayant le moins d'opportunités. Elles leurs propose un accompagnement gratuit ainsi que des solutions, dans la perspective de leur insertion professionnelle et sociale.*

*A ce titre, elles sont aussi reconnues par le Code de l'Education en ses articles L313-7 et 313-8 comme un partenaire incontournable de la lutte contre le décrochage scolaire.*

*Pour ce faire, elles s'appuient sur les dispositifs mis en place par l'Etat, les régions, les départements, les communes et les intercommunalités, chacun dans leurs champs de compétences définies par la loii »*

Extrait du préambule du protocole 2010 des Missions Locales qui s'inscrit dans la continuité des protocoles précédents.

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_068-DE

Signé par

Au-delà de leurs missions d'accompagnement social et professionnel des jeunes de 16 à 25 ans, les Missions Locales remplissent également une fonction d'observatoire et de concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer et de compléter les actions qu'ils conduisent en fonction de leur champs de compétence.

Ces missions sont formalisées de façon différenciée avec leurs principaux partenaires financiers:

**Avec l'Etat** :

Une Convention Pluriannuelle d'Objectifs déclinée autour de 5 offres de services. Cette Convention fait notamment référence à la Loi de programmation pour la cohésion sociale et aux Articles L.311-10-2 et L.322-4-17-1 à L.322-4-17-4 du code du travail qui garantissent l'accès au droit à l'accompagnement des jeunes : délégation de service public confiée aux Missions Locales pour l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans.

- Offre de service n°1 : repérage, accueil, information, orientation,
- Offre de service n°2 : accompagnement des parcours d'insertion,
- Offre de service n°3 : développement d'actions pour favoriser l'accès à l'emploi,
- Offre de service n°4 : expertise et observation active du territoire,
- Offre de service n°5 : ingénierie de projet et animation locale au service de l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

**Avec le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur** :

Une Convention régionale de partenariat déclinée en Plan d'Action Opérationnel annuel. Celui-ci s'appuie sur les missions et objectifs génériques et centraux des Missions locales tels que définis dans le protocole 2010 et validés par la Région et l'Association Régionale Des Missions Locales (ARDML). Il s'appuie également sur les orientations régionales en matière de formation professionnelle, d'apprentissage et d'emploi.

Cette convention s'articule autour de 5 objectifs :

- Objectif n°1 : renforcer les missions d'accueil, d'information et d'orientation des jeunes de moins de 26 ans,
- Objectif n°2 : amplifier la contribution de la Mission locale dans la construction et l'accompagnement des parcours d'insertion des jeunes,
- Objectif n°3 : favoriser la prise en compte de l'ensemble des difficultés rencontrées par les jeunes,
- Objectif n°4 : contribuer à l'expertise des problématiques d'insertion des publics jeunes du territoire,

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_068-DE

- Objectif n°5 : contribuer à l'animation locale du territoire et ingénierie de projet.

**Avec le Conseil Général du Var** en matière d'action sociale :

Une convention annuelle sur le volet de l'accompagnement social des jeunes en parcours d'insertion socioprofessionnelle au titre de la politique de solidarité, afin de renforcer l'action sociale professionnalisée de la mission locale auprès des jeunes les plus en difficulté sur la base du maintien ou de la création d'un emploi de travailleur social diplômé.

**Avec les Communes ou intercommunalités**, chacune d'elles contribue individuellement au fonctionnement général des Missions Locales et permet dans une logique de proximité :

- **l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle,**
- **la prise en compte des problématiques périphériques freinant l'accès à l'emploi des jeunes,**
- **la veille et l'observation de la situation des jeunes,**
- **l'animation territoriale, le développement local, la conduite ou la participation à des projets locaux répondant aux spécificités des territoires.**

## ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre du Service Public de l'Emploi de Proximité (SPEP-P) Dracénie cœur du Var, la fiche action 2 du plan d'action prévoyait de mettre en cohérence les périmètres d'intervention des missions locales Centre Var et mission locale Dracénie Verdon Bagnols Pays de Fayence et de rechercher ainsi une plus grande efficacité et efficience afin de permettre aux jeunes d'émarger aux mêmes dispositifs avec une seule organisation territoriale définissant des points d'accueils.

Ainsi, la procédure de fusion a été conduite en 2016 et la mission locale Dracénie Coeur du Var a été créée le 30 novembre 2016.
Elle est opérationnelle depuis le 01 janvier 2017.
Cette mission locale comprend 45 communes dont 22 communes de la Communauté d'Agglomération Dracénoise ( intégration au 01 janvier 2017 des communes de Bargème, Comps sur Artuby, La Bastide, la Roque Esclapon).

La CAD s'engage à soutenir financièrement les actions dont l'association s'assigne la réalisation, pour les jeunes des communes concernées, par une aide au fonctionnement.

La Mission Locale Dracénie Coeur du Var a pour objet d'aider les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

La Mission Locale Dracénie Dracénie Coeur du Var doit informer, accueillir et contacter, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes existants tous les jeunes relevant de son champ de compétence.

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_068-DE

Elle favorise la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou de compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières.

Elle a vocation à aider ces jeunes, à construire un itinéraire d'insertion sociale et professionnelle individualisé et personnalisé et à assurer le suivi de son application.
A cet effet, en fonction des missions de service public qui lui sont confiées, elle assure une fonction de prescription et d'accompagnement sur les dispositifs de formation ou d'emploi spécifiques au public jeune.

Elle contribue à assurer une intervention coordonnée des institutions et acteurs existants sur l'ensemble des problèmes de vie quotidienne qui feraient obstacle à leur insertion sociale et professionnelle, afin que, dans une approche globale, soit prise en charge la recherche de solutions adaptées en matière de logement, de santé, de loisirs, de mobilité…

Elle contribue, en relation notamment avec Pôle Emploi, les organismes de formation, et les employeurs à impulser, en fonction des possibilités locales, des réponses appropriées aux problèmes d'insertion, de formation et d'emploi qui se posent localement aux jeunes.

La Mission locale s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de l'ensemble des actions prévues.

Cette convention d'objectifs entre la CAD et la Mission Locale Dracénie Coeur du Var stipule les obligations réciproques des parties pour parvenir aux actions définies.

## ARTICLE 2-1 OBJET SPECIFIQUE RELATIF AUX QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE

Le **Contrat de ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération Dracénoise**, tel que prévu dans la loi n°2014-173 du 21/02/2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, et piloté par l'agglomération, a été signé le 29 juin 2015. Il regroupe 20 partenaires rassemblés autour d'une idée commune de Politique de la Ville et d'amélioration du cadre et des conditions de vie des habitants (par une augmentation du niveau des revenus).
A ce titre les quartiers du centre ancien et des Collettes de la ville de Draguignan ont été retenus comme quartiers prioritaires de la politique de la ville et regroupent respectivement 4320 et 2450 habitants soit un total de 6770 habitants.

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_068-DE





Centre ancien de Draguignan

Les Collettes -Draguignan

Un descriptif détaillé des différentes rues par quartier est joint en annexe de la présente convention.

Par ailleurs, dans le cadre des modalités de gouvernance, un groupe de travail thématique « observation, base de données, évaluation » a été constitué.

Ainsi, la Communauté d'Agglomération Dracénoise souhaite que la mission locale Dracénie Coeur du Var s'engage à :

– participer aux réunions du groupe de travail « observation, base de données, évaluation ».

– fournir semestriellement, à la Communauté d'Agglomération Dracénoise, des indicateurs de suivi et de connaissance portant sur lesdits quartiers afin d'alimenter l'observatoire économie, emploi, formation avec un zoom sur les quartiers politiques de la ville. Ces indicateurs seront validés par le groupe de travail « observation, base de données, évaluation ».

– informer la Communauté d'Agglomération Dracénoise de tout projet d'action mis en œuvre de manière spécifique au profit de ces quartiers ou comportant un pourcentage minimal de jeunes issus des quartiers prioritaires .

## ARTICLE 3 : EXECUTION DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 01/01/2017 et se terminera le 31/12/2017, et fait l'objet d'un engagement financier annuel.

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_068-DE

## ARTICLE 4 : DISPOSITIONS FINANCIERES

Le montant total annuel de la subvention de la CAD à la Mission Locale Dracénie Coeur du Var s'élève **à 230 000 €** pour l'année 2017. Ce montant sera crédité au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur. La subvention de la CAD est inscrite au budget de chaque exercice à la nature comptable 6574-902 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé », fonction spéciale Missions locale. Le comptable assignataire est le Trésorier Principal de DRAGUIGNAN.

La Communauté d'Agglomération Dracénoise peut suspendre ou diminuer le montant des avances et versements, remettre en cause le montant de la convention ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées, en cas de non-exécution, de retard significatif ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par l'association.

## ARTICLE 5 : OBLIGATIONS COMPTABLES

L'association s'engage :

- à fournir un compte rendu d'exécution et le compte de résultat annuel, avant le 30 juillet de l'année suivante,
- à adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable révisé,
- à transmettre à l'administration tout rapport produit par le commissaire aux comptes, dans les délais utiles.

## ARTICLE 6 : EVALUATION DE REALISATION DES OBJECTIFS OU DES ACTIONS

L'association s'engage à faciliter le contrôle par la CAD de la réalisation des actions, notamment par l'accès à tous les bilans administratifs et comptables utiles à cette fin, y compris par communes concernées. La conclusion éventuelle d'une nouvelle convention est subordonnée à l'établissement de ce bilan.

## ARTICLE 7 : RESILIATION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration du délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec l'accusé de réception valant mise en demeure.

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_068-DE

## ARTICLE 8 : LITIGE

Tout litige né tant de l'interprétation que de l'exécution des présentes, sera porté devant les juridictions compétentes comportant la Communauté d'Agglomération Dracénoise dans leur ressort, après épuisement de toutes les voies amiables et arbitrales.

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_068-DE




COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

## ANNEXE 1 LISTE DES RUES QUARTIER CENTRE ANCIEN DRAGUIGNAN

| DRAGUIGNAN - LISTE DES RUES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DU CENTRE ANCIEN | Numéros/et nom de résidence |
|---|---|
| Trav. Jeu de Paume | tous |
| Montée de la Roque | tous |
| Rue des Endronnes | tous |
| Rue des Tanneurs | Résidence Etudiants - 1 rue des Tanneurs<br>TOUR DES TANNEURS. 21 rue des Tanneurs |
| Rue des Tanneurs | tous |
| Rue des Dominicains | tous |
| Boulevard de la Liberté | côté pair |
| Rue de la Roque | tous |
| Place de l'Horloge | tous |
| Place René Cassin | tous |
| Rue Pierre Clément | tous |
| Rue du Dragon | tous |
| Traverse St Clair | tous |
| Rue des Potiers | tous |
| Rue Vieille Halle | tous |
| Rue du Combat | tous |
| Impasse du Chapitre | tous |
| Trav. du Palais | tous |
| Rue Capesse | tous |
| Rue des 3 Pigeons | tous |
| Rue des Minimes | tous |
| Rue d 'Arménie | tous |
| Traverse Bernard Trans | tous |

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_068-DE

| | |
|---|---|
| Place Portaiguières | PORTAIGUIERES/MENDUDIERES. 21 rue Ménudières - 15 place Portaiguières<br>ILOT DE L'HORLOGE - Place Portaiguières |
| Place Portaiguières | tous |
| Rue du Jeu de Ballon | tous |
| Imp. St Clair | SAINT CLAIR - 8 impasse saint-Clair |
| Place Dou Fabriguié | tous |
| Montée de la Porte de Grasse | tous |
| Rue du Courtiou | tous |
| Rue des Moulins | tous |
| Place du Souvenir Français | tous |
| Tr. des Jardins | tous |
| Rue Grande | tous |
| Rue Dou Fabriguié | tous |
| Montée du Rigoulier | tous |
| Rue de la Menudière | PORTAIGUIERES/MENDUDIERES. 21 rue Ménudière. 15 place Portaiguières<br>MENUDIERE HORLOGE - 23 rue Ménudières |
| Boulevard du Jardin des Plantes | côté pair |
| Rue des Chaudronniers | CHAUDRONNIERS - 12 rue des Chaudronniers |
| Rue des Chaudronniers | tous |
| Trav. du Piquet Vieux | tous |
| Traverse de la Liberté | tous |
| Rue du Jeu de Paume | tous |
| Rue Adolphe Giraud | tous |
| Place Pasteur | tous |
| Place de l ' Observance | tous |
| Rue de la République | tous |
| Boulevard Jean Jaurès | côté pair |

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_068-DE

| | |
|---|---|
| Mée St Clair | tous |
| Place Claude Gay | tous |
| Trav.des Minimes | tous |
| Rue de Trans | Les Chaudronnniers - 7 rue de Trans<br>L'Etoile - 10 bis rue de Trans |
| Rue de Trans | tous |
| Montée des Ouillères | tous |
| Place du Marché | tous |
| Rue Juiverie | Résidence Personnes Agées - Rue Juiverie<br>Juiverie - Rue de la Juiverie |
| Rue Juiverie | tous |
| Rue de la Visitation | tous |
| Place St Clair | tous |
| Impasse Blancherie | tous |
| Impasse des Augustins | tous |
| Traverse du Cros | tous |
| Place des Tonneliers | tous |
| Rue du Jardin des Plantes | tous |
| Rue du Cros | tous |
| Rue du Cros | Le Cros - Rue du Cros |
| Rue Edmond Poupé | tous |
| Place des Moulins | tous |
| Rue de la Tête de Boeuf | tous |
| Rue de l ' Horloge | tous |
| Boulevard Bernard Trans | Bernard Trans: 1 bâtiment / 6 entrées (de 1 à 6) |
| Place Roger Fréani | tous |
| Place aux Herbes | tous |
| Rue des Jardins | tous |
| Place Vieille Halle | tous |
| Place des Augustins | tous |
| Rue de l' Ancien Théâtre | tous |

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_068-DE

| | |
|---|---|
| Imp. Capesse | tous |
| Rue Saint Clair | tous |
| Rue du Combat | tous |
| Boulevard des Remparts | côté pair<br>L'Observance: 1 batiment / 1entrée |
| Boulevard des Remparts | tous |
| Rue de la Halle | tous |
| Boulevard de la Liberté | côté pair |
| Rue Frédéric Mireur | tous |
| Rue de la Blancherie | tous |
| Rue de l' Etoile | tous |
| Place des Minimes | REHAB 6 PLACE DES MINIMES: 1 bat /1 entrée |
| Place des Minimes | tous |
| Rue Joseph Roumanille | tous |
| Rue Georges Cisson | tous |
| Trav. Juiverie | tous |
| Rue du Piquet Vieux | tous |
| Place Georges Brassens | tous |
| Montée du Four de Peisse | tous |
| Rue Bauvezer R. Bauvezer | tous |
| Place du Dragon | tous |
| Boulevard John Kennedy | n°1 à 9 |
| Boulevard John Kennedy | tous |
| Tse des Dominicains | tous |
| Boulevard Maréchal Foch | coté pair |
| Rue des Marchands | tous |
| Montée de la Calade | tous |
| Rue des Allées d' Azémar | tous |
| Boulevard Maréchal Joffre | tous |
| Rue Jean Aicard | tous |
| Place du Jardin des plantes | tous |

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_068-DE

| | |
|---|---|
| Rue de L'Observance | Observance 1 - 51 rue de l'Observance<br>Observance 2 - 52 rue de l'Observance<br>Observance 3 - 58-64 rue de l'Observance |
| Rue de L'Observance | tous |
| Place de la Paroisse | tous |
| Montée de l 'Horloge | tous |
| Boulevard Georges Clémenceau | côté impair jusqu'au Bd J. JAURES |
| | |
| ***Ressources: service urbanisme Draguignan/Géoportail*** | |

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_068-DE




COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

## ANNEXE 2 LISTE DES RUES QUARTIER LES COLLETTES DRAGUIGNAN

| DRAGUIGNAN - LISTE DES RUES INCLUSES DANS LE PERIMETRE DES COLLETTES | Numéros | Numéro et nom des bâtiments/Bailleurs |
|---|---|---|
| Chemin de Sainte - Barbe | 655 à 767 et n° 654 | LE LOUBET - 284 Chemin de Ste Barbe: 655 à 767 et n° 654 |
| Boulevard Théodore Aubanel | 311 à 435 les Souleies 1et 2 | Les Souleies: 13 entrées A-B-C-D-E-F-G-H-J-K-L-M-N |
| Avenue Paul Arène | 62 à 384 et 161 à 307 | |
| Boulevard Emile Thomas | Tous | LES NEGADIS - 141 bd Emile Thomas |
| Boulevard Emile Thomas | Tous | Les Portiques: 2 entréeS (A-B) |
| Boulevard Léon Blum | 399 à 939 | |
| Avenue de Verdun | 196 à 304 | Les Colettes: 5 batiments et 9 entrées A1-A2-B-C-D-E1-E2 |
| Boulevard Marcel Pagnol | LE TEMPS DES CERISES - bd Marcel Pagnol: 221 à 583 et 192 à 242 | |
| Chemin des Colettes | 145 à 279 et 216 à 348 | |
| ***Ressources: service urbanisme Draguignan/ Géoportail*** | | |

Envoyé en préfecture le 10/05/2017
Reçu en préfecture le 10/05/2017
Affiché le
ID : 083-248300493-20170427-C_2017_068-DE

Fait à DRAGUIGNAN, le

Pour la Mission Locale
Dracénie Dracénie Coeur du Var

Fabien MATRAS
Président

Pour la Communauté d'Agglomération
Dracénoise

Olivier AUDIBERT-TROIN
Président
Député du Var